

LUNDI 29 JUIN 2020



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMPTE-RENDU



Parc d'Activités de la Querminais-BP28-53500 ERNEE

Tel : 02.43.05.98.80 / Fax : 02 43 05 24 45

Courriel : accueil@lernee.fr – Site Internet : cc-lernee.fr

ADMINISTRATION GENERALE	1
- Mandat 2020-2026 : Indemnités de fonction	1
- Mise à disposition de tablettes numériques aux élus communautaires : Convention de mise à disposition.....	1
- Gouvernance 2020-2026 : Définition du périmètre d'intervention.....	2
- Gouvernance communautaire	3
- Désignation des membres des groupes de travail « Finances_Performance de l'action publique locale » et « Magazine communautaire »	3
- Commission d'Appel d'Offres (CAO) : Désignation des membres.....	3
- Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) : Composition de la commission	4
- Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) : Proposition du Président	5
- Comité Technique (CT) : Désignation des représentants élus	6
- Etablissement Public Foncier Local de la Mayenne (EPFL) : Désignation des représentants de la collectivité	7
- Commission des Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) : Désignation des représentants de la Communauté de communes de l'Ernée au collège des élus.....	7
- Compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) : Désignation des représentants de la collectivité dans les syndicats de bassin	8
- Eau potable : Désignation des représentants de la collectivité dans les syndicats d'eau potable	8
- Agence Technique Départementale de l'eau (ATD'EAU) : Désignation des représentants de la Communauté de communes de l'Ernée.....	9
- Commission budget annexe "Traitement des ordures ménagères résiduelles" du Conseil Départemental de la Mayenne : Désignation des représentants de la Communauté de communes de l'Ernée	9
- Comité National d'Action Sociale (CNAS) : Désignation des délégués pour représenter la Communauté de communes de l'Ernée	10
- Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) : Composition du collège des élus	10
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	11
- Dispositifs de soutien à l'activité économique : Signature d'une convention de partenariat avec la Région des Pays de la Loire.....	11
- Dispositifs « Aide à l'immobilier d'entreprise » : Attribution de l'aide aux entreprises ALIMENTS GENOUEL de Juvigné et TIM d'Ernée	13
- Zone d'activités communautaire de « La Mine » sur la commune de La Baconnière : Vente d'une parcelle à destination de Philippe COULON.....	14
PLAN CLIMAT AIR ENERGIE ET TERRITOIRE_PCAET	14
- Projet de création d'un parc éolien sur la commune de St Hilaire du Maine : Prise de participation de la Communauté de communes de l'Ernée dans la SAS SHdM	14
- Mise en œuvre d'un plan mobilité et d'un schéma cyclable : Convention de partenariat avec la Communauté de communes du Bocage Mayennais	16

RESSOURCES HUMAINES	16
- Direction Générale - Refonte des sites internet de la CCE : Création d'un CDD de 2 mois en accroissement temporaire d'activité	16
- AquaFitness de L'Ernée : Evolution des postes des agents d'entretien	17
- École de musique communautaire : Modification du tableau des effectifs.....	18
CULTURE	19
- Ecole de Musique Communautaire : Tarifs 2020-2021.....	19
FINANCES	20
- Fin des tarifs réglementés d'électricité (tarifs bleu) AU 01/01/2021 : Adhésion au groupement d'achat coordonnée par le Territoire Energie Mayenne (TEM)	20
- Décisions Modificatives Budgétaires	21

La séance débute à 20h30.

Après avoir procédé à l'appel des membres présents, Gilles LIGOT, Président donne lecture à l'assemblée du procès-verbal de la séance du 8 juin 2020.

Aucune remarque n'est prononcée, le procès-verbal est adopté.

Il donne lecture des décisions du Président prises depuis le dernier Conseil communautaire et précise qu'elles sont disponibles sur l'espace partagé.

Aucune remarque n'est prononcée à la lecture des décisions du Président.

ADMINISTRATION GENERALE

Mandat 2020-2026 : Indemnités de fonction

Rapporteur : Gilles LIGOT

Le statut de l'élu prévoit le versement d'indemnités de fonction aux titulaires de certains mandats. Ces indemnités visent à « compenser les frais que les élus engagent au service de leurs concitoyens ».

Les indemnités de fonction des élus sont fixées par le CGCT et calculées sur la base des éléments suivants :

- L'indice brut terminal de la fonction publique soit depuis le 1^{er} janvier 2019 : IB 1027 - IM 830.
- La strate démographique dans laquelle s'inscrit la collectivité
- Le statut juridique de la collectivité (commune, EPCI, etc.).

C'est l'assemblée délibérante qui détermine les indemnités applicables, dans la limite du montant maximal qui sont, pour la Communauté de communes de l'Ernée :

Fonction	% maximal de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (indice brut 1027)	Montant mensuel brut
Président	67.50 %	2 625.35 €
Vice-Président	24.73 %	961.85 €

Il est proposé au Conseil communautaire :

- **D'adopter les indemnités présentées dans le tableau ci-dessus**

APPROUVE A L'UNANIMITE

Mise à disposition de tablettes numériques aux élus communautaires : Convention de mise à disposition

Rapporteur : Gilles LIGOT

Depuis 2014, la Communauté de communes dématérialise l'ensemble de ses séances de Conseil communautaires via des tablettes numériques. Ces tablettes ont été remis aux conseillers communautaires lors de formations organisées entre le 16 et le 18 juin 2020.

Afin de convenir des modalités de mise à disposition des tablettes il est proposé la signature d'une convention entre la collectivité et les élus communautaires.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le modèle de convention joint au présent rapport

Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité, le modèle de convention joint au présent rapport.

Gilles LIGOT demande donc à chaque élu présent de signer un exemplaire de la convention présente sur table de le sur table et de conserver le deuxième.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Gouvernance 2020-2026 : Définition du périmètre d'intervention

Rapporteur : Gilles LIGOT

Le fonctionnement de la Communauté de communes de l'Ernée repose sur les instances suivantes :

- Le Conseil communautaire, en charge de valider les décisions relatives au fonctionnement de la collectivité
- Le Conseil des Maires en charge d'arbitrer les projets de délibérations soumis au vote du Conseil communautaire
- Le Bureau communautaire, composé du Président et des 6 Vice-présidents en charge du suivi opérationnel des décisions prises par le Conseil communautaire
- Les Commissions permanentes qui préparent les décisions sur les champs des compétences communautaires.

A la fin du mandat 2014-2020, une évaluation de la gouvernance de la Communauté de communes avait été effectuée. Cette évaluation reposait à la fois sur une analyse quantitative du fonctionnement des commissions communautaires et sur une enquête envoyée à l'ensemble des Conseillers municipaux du territoire.

Les résultats de l'enquête avaient été analysés par le groupe de travail constitué pour l'occasion, le Bureau communautaire et le Conseil des Maires. Au terme de ce rapport, un certain nombre de propositions avait été faites pour améliorer l'appropriation du processus décisionnel communautaire.

Le Président propose, au regard des compétences exercées par la Communauté de communes de l'Ernée la création des 7 commissions permanentes suivantes :

Commissions		Vice-Président référent
Commission 1	Economie_Emploi	Gilles LIGOT
Commission 2	Développement durable_Gestion et traitement des déchets	Jacqueline ARCANGER
Commission 3	Solidarités_Services de proximité	Bertrand LEMAITRE
<i>Cette commission sera composée des 15 élus faisant partie du collège des élus du Centre intercommunal d'Action Sociale</i>		
Commission 4_	Conseil d'exploitation Eau et assainissement	Aude ROBY
<i>Conformément aux statuts de la régie communautaire, le Conseil d'exploitation sera composé de 15 membres titulaires et 15 membres suppléants</i>		
Commission 5	Habitat_Revitalisation des centre-bourgs	Thierry CHRETIEN
Commission 6	Tourisme_Loisirs	Bruno DARRAS
Commission 7	Culture	Régis BRAULT

L'installation des 7 commissions permanentes sera validée lors du Conseil communautaire du 28 septembre 2020. Afin de présenter le contenu des commissions, et avant que les communes ne désignent leurs représentants, un forum sera organisé le samedi 05 septembre 2020 avec l'ensemble des conseillers municipaux du territoire.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Gouvernance communautaire

Désignation des membres des groupes de travail « Finances_Performance de l'action publique locale » et « Magazine communautaire »

Rapporteur : Gilles LIGOT

Pour faire suite à la composition des commissions communautaires, **il est proposé aux membres du Conseil communautaire :**

- **De se positionner sur la création de 2 groupes de travail internes à la Communauté de communes**
- **De procéder, à main levée, à la désignation de leurs membres parmi les Conseillers communautaires**

1/ Groupe « Finances_Performance de l'action publique »

Ce premier groupe aura pour objectif d'apporter des informations sur les finances de la Communauté de communes et sur les différents indicateurs de gestion des services publics qui seront mis en œuvre au cours du mandat.

Il se réunira notamment dans le cadre de la préparation budgétaire. Il est proposé de créer un groupe de 10 élus.

2/Groupe « Magazine communautaire »

La Communauté de communes publie 2 magazines chaque année (juillet et décembre) pour évoquer l'actualité de la Communauté de communes.

Il est proposé la constitution d'un groupe de 5 élus qui aura vocation à proposer des sujets et à effectuer les relectures du magazine avant impression. Son travail se fera majoritairement à distance.

Sont désignés par le Conseil communautaire, les élus suivants :

GRUPE DE TRAVAIL « FINANCES – PERFORMANCE DES SERVICES PUBLICS »

- Valérie BOITTIN
- Éric ROBINEAU
- Chantal DORRIERE
- Gérard LE FEUVRE
- Alain BELLAY
- Olivier ALLAIN
- Paul GARNIER

GRUPE DE TRAVAIL « MAGAZINE COMMUNAUTAIRE »

- Vincent DESSANDIER
- Aude ROBY
- Bruno DARRAS
- Mélanie BIDAULT

APPROUVE A L'UNANIMITE

Commission d'Appel d'Offres (CAO) :
Désignation des membres

Rapporteur : Gilles LIGOT

La Commission d'Appel d'Offres est amenée à se prononcer sur tout sujet se rapportant aux procédures formalisées. Sur le mandat précédent elle s'est réunie sur les marchés suivants :

- Contrat de prestation de services pour la collecte et le traitement de déchets ;
- Cabinet d'études en vue de la réalisation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Elle est composée :

- Du Président de la Communauté de communes qui en est le Président de droit
- De 5 élus titulaires
- De 5 élus suppléants

Le Président propose la liste suivante :

Membres Titulaires	Membres Suppléants
Jacqueline ARCANGER	Gérard LE FEUVRE
Gervais HAMEAU	Régis FORVEILLE
Jaonnick LEBON	Bertrand LEMAITRE
Thierry CHRETIEN	Serge DESHAYES
Jean-Claude BECHU	Bruno DARRAS

APPROUVE A L'UNANIMITE

<p>Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) : Composition de la commission</p>

Rapporteur : Gilles LIGOT

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées est instituée de droit et intervient pour définir les règles relatives aux transferts des charges calculées lors des transferts de compétences.

Elle est également consultée dans le cadre des prélèvements effectués sur les attributions de compensation.

La composition de la CLECT est définie par l'organe délibérant et doit obligatoirement comporter au moins un représentant de chaque conseil municipal. Le nombre total de membres de la CLECT est libre, à minima il sera égal au nombre de communes membres.

Lors du précédent mandat, la CLECT était composée de 2 élus pour la commune d'Ernée et d'un élu pour les autres communes. Le Président de la Communauté de communes était Président de la CLECT.

La procédure de composition de la CLECT se fait en 2 étapes :

- Le Conseil communautaire se positionne sur la composition de la CLECT. La loi impose que chaque commune soit représentée au sein de la CLECT.
- Les communes, par délibération, désignent leurs représentants pour siéger au sein de la CLECT.

Lors de sa première séance, la CLECT élira un Président et un Vice-Président en son sein.

Il est proposé de maintenir la CLECT à 16 membres (2 pour la commune d'Ernée et 1 pour les autres communes), les communes devront donc délibérer pour désigner leur représentant.

Bruno DARRAS demande à quel moment le projet de délibération sera transmis aux communes

Gilles LIGOT expose qu'il sera transmis dans les prochains jours mais qu'il n'y a pas d'urgence à désigner. Il est rappelé l'importance de la CLECT et de la place que doivent prendre les communes au sein de cette dernière.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) :
Proposition du Président

Rapporteur : Gilles LIGOT

A l'issue des élections communautaires, la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) doit être renouvelée.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale de la Communauté de Communes de l'Ernée. Elle intervient sur les évaluations foncières des locaux professionnels de son territoire en donnant son avis sur d'éventuelles modifications des coefficients de localisation sur les impositions. Les modifications proposées sont ensuite soumises à la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels (CDVLLP) qui décide ou non de les retenir.

Cette commission sera composée :

- **De droit : du Président de la Communauté de communes de l'Ernée**
- **De 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants.**

Les commissaires seront désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation du Conseil communautaire, ce à partir d'une liste de contribuables en nombre double (soit 40 au total) dressée par délibération du Conseil communautaire sur proposition des communes membres.

La représentation de chaque commune étant souhaitable, et afin de garder l'esprit de représentativité des communes au sein du Conseil communautaire, **il est proposé de désigner le nombre et les commissaires, suivant le tableau ci-dessous :**

Commune	Nombre de commissaires	Commissaires
Andouillé	4	Patrice HURAUULT
		Olivier JAMELIN
		François-Noël HANGOUËT
		Olivier GAUDIN
La Baconnière	3	Angélique PRATS
		Aude LEZORAINE
		Jean-Claude QUETIER
La Bigottière	1	Thierry LOUVEAU
Chailland	2	Bruno DARRAS
		Alain LEGROUS
La Croixille	2	Aurélie DESHAYES
		Madeleine LE ROI
Ernée	9	Philippe PICARD
		André COUASNON
		Michel FAUCON
		Daniel FONTAINE
		Jean-Claude GRIGNON
		Claude ROUZIERE
		Véronique HATTE
		Michèle LEMERCIER
Michel JOSSOMME		
Juvigné	3	Bruno BOUVIER
		Benoît PHARIS
		Régis FORVEILLE

Larchamp	2	Claudine DAUGUET Christian NOËL
Montenay	3	Maurice FOUILLEUL Bernard PERRET Monique BROCHARD
La Pellerine	1	Fernand COGET
St Denis de Gastines	3	Laurent DOITTEE Pierre-Luc REBOURS Laurent BARROCHE
St Germain le Guillaume	1	Etienne FRESNAIS DE COUTARD
St Hilaire du Maine	2	Mickaël JAMES Emmanuel RICHARD
St Pierre des Landes	2	Emmanuel AZE Dominique MOCHON
Vautorte	2	Bernard BOITTIN Michel BRIMAND
TOTAL	40	

Etant rappelé que le Directeur Départemental désignera in fine 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants à partir de cette liste.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Comité Technique (CT) :
Désignation des représentants élus

Rapporteur : Gilles LIGOT

Dans le cadre de la création du Comité Technique de la Communauté de communes de l'Ernée au 1/01/2019, il appartient au Conseil Communautaire de désigner 3 représentants titulaires et 3 représentants suppléants.

- Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié, relatif aux comités techniques paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,
- Considérant qu'en cas de vacance pour quelque cause que ce soit du siège d'un représentant titulaire ou suppléant de la collectivité au sein du comité technique, il y est pourvu par la désignation d'un nouveau représentant pour la durée du mandat en cours.

Pour information le Collège des représentants du personnel est le suivant :

Représentants du personnel titulaires	Représentants du personnel suppléants
Véronique DAUX	Axel MANDAGOT
Laurent LEMAITRE	Patrick RAPHEL
Clarisse GOUGEON	Sylvie BALLUAIS

Le Président propose, pour le collège des élus :

Représentants titulaires	Représentants suppléants
Gilles LIGOT	Bruno DARRAS

Thierry CHRETIEN	Gérard LE FEUVRE
Aude ROBY	Fernand COGET

APPROUVE A L'UNANIMITE

Etablissement Public Foncier Local de la Mayenne (EPFL) : Désignation des représentants de la collectivité
--

Rapporteur : Gilles LIGOT

Monsieur le Président rappelle que l'EPFL a été créé en 2014 sous l'impulsion du Conseil départemental de la Mayenne. Depuis le 31 janvier 2020, le périmètre de l'EPFL a été étendu avec le Département de la Sarthe.

L'EPFL a vocation à réaliser, sur demande de la collectivité et après accord de la commune concernée, des acquisitions foncières et immobilières en faveur de l'Habitat et de projets économiques.

Dans le cadre de son adhésion à l'EPFL, la Communauté de communes de l'Ernée doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour la représenter à l'Assemblée Générale.

Le Président propose :

Délégué titulaire	Bertrand LEMAITRE
Délégué suppléant	Régis FORVEILLE

APPROUVE A L'UNANIMITE

Commission des Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) :

Désignation des représentants de la Communauté de communes de l'Ernée au collège des élus

Rapporteur : Gilles LIGOT

Dans le cadre de la compétence planification, il est prévu la transformation des ZPPAUP (Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager) en SPR (Sites Patrimoniaux Remarquables). Sur le territoire de la Communauté de communes, cela concerne les communes d'Ernée et de Chailland.

L'article D 631-5 du Code du Patrimoine en précise la composition :

→ 5 membres de droit :

- Le Président de la Communauté de communes de l'Ernée,
- Les Maires des communes concernées par les Sites Patrimoniaux Remarquables,
- Le Préfet de la Mayenne,
- Le Directeur Régional des Affaires Culturelles (DRAC),
- L'Architecte des Bâtiments de France (ABF).

→ Au maximum 15 membres nommés :

- 1/3 de représentants désignés par le Conseil communautaire de la Communauté de communes de l'Ernée.
- 1/3 de représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine désignés par la Communauté de communes de l'Ernée après avis du Préfet de la Mayenne.

Nom de l'association	Titulaires	Suppléants
Vieilles Maisons Françaises	Hervé GEROLAMI	Guy de LANDEVOISIN
Société d'Archéologie et d'Histoire de la Mayenne	Alain GUEGUEN	Jacques FOURGEAUD
Fondation du Patrimoine	Michel MEILHAC	Monsieur RAIMBAULT

- 1/3 de personnalités qualifiées en matière de protection du patrimoine désignées par la Communauté de communes de l'Ernée après avis du Préfet de la Mayenne.

Organisme	Titulaire	Suppléant
Conservateur des antiquités et objets d'art / Archéologue	Arnaud BUREAU	Anne BOCQUET
Historien / Ancienne professeur d'histoire	Corentin POIRIER	Monique LEBRETON
Architecte	Benoît DESVAUX	Anaïs ROHFRI TSCH

Il est proposé de constituer le collège des élus de la manière suivante :

Membres de droit	
Président de la CCE	Gilles LIGOT
Maire d'Ernée	Jacqueline ARCANGER
Maire de Chailland	Bruno DARRAS
Membres élus	
Titulaires	Suppléants
Gérard LE FEUVRE	Régis BRAULT
Gérard HUARD	Alain BELLAY
Valérie DENOUE	Virginie LEPINE

APPROUVE A L'UNANIMITE

Compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) :
Désignation des représentants de la collectivité dans les syndicats de bassin

Rapporteur : Gilles LIGOT

La Compétence GEMAPI a été confiée aux Communautés de communes le 1^{er} Janvier 2018. Cette compétence a pour objet de mettre en œuvre des actions visant le bon fonctionnement des cours d'eau.

La Communauté de communes de l'Ernée a transféré cette compétence, sur une partie de son territoire, au Syndicat de bassin de l'Ernée et au Syndicat de bassin versant des rivières de la Vilaine Amont (SYRVA). Ces syndicats existaient déjà, agissant auparavant pour le compte des communes.

La Communauté de communes contribue financièrement à ces syndicats et siège à l'assemblée délibérante via des délégués qu'elle doit désigner. Le nombre de délégués est déterminé par les statuts des syndicats.

Ainsi, il convient de désigner dans un premier temps 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour le Syndicat de bassin versant des Rivières de la Vilaine Amont (SYRVA)

Communes	Délégué titulaires	Délégués suppléants
Juvigné	Régis FORVEILLE	Jérôme POIGNANT
La Croixille	Serge DESHAYES	Cyrille FRANCOIS

APPROUVE A L'UNANIMITE

Eau potable :
Désignation des représentants de la collectivité dans les syndicats d'eau potable

Rapporteur : Gilles LIGOT

La Communauté de communes de l'Ernée a pris la compétence « eau potable » au 1^{er} Janvier 2018. Cette compétence a pour objet d'assurer la production et la distribution d'eau potable.

La Communauté a transféré cette compétence au syndicat d'eau du Nord-Ouest Mayennais (SEKOM) pour la commune de Larchamp, et au syndicat d'eau du Centre-Ouest Mayennais (SECOM) pour les communes de Juvigné et La Croixille. Ces syndicats existaient déjà, agissant auparavant pour le compte des communes.

La collectivité ne contribue pas financièrement à ces syndicats qui fonctionnent avec les recettes des ventes d'eau. Cependant, elle siège à l'assemblée délibérante via des délégués qu'elle doit désigner.

Le nombre de délégués est déterminé par les statuts des syndicats.

Ainsi, il convient de désigner :

- **Pour le SENOM : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant**
- **Pour le SECOM : 4 délégués titulaires et 2 délégués suppléants**

Après avis des communes, il est proposé les délégués suivants :

→ **SENOM**

Commune	Délégué titulaire	Délégués suppléant
Larchamp	Constant BUCHARD	Denis PORET

→ **SECOM**

Communes	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Vice-Présidente CCE	Aude ROBY	
Juvigné	Régis FORVEILLE	
Juvigné	Bruno BOUVIER	Benoît PHARIS
La Croixille	Cyrille FRANCOIS	Serge DESHAYES

APPROUVE A L'UNANIMITE

Agence Technique Départementale de l'eau (ATD'EAU) :
Désignation des représentants de la Communauté de communes de l'Ernée

Rapporteur : Gilles LIGOT

La Communauté de communes de l'Ernée adhère à l'Agence Technique Départementale de l'eau qui assiste les collectivités notamment dans la gestion des contrats d'affermage, la passation de marchés, le suivi de chantier ou encore lors d'échanges entre collectivités limitrophes.

L'assemblée générale de cette agence technique est composée d'un collège représentant le département et d'un collège représentant les communes et EPCI adhérents.

Chaque EPCI doit désigner 2 délégués titulaires, qui pourront éventuellement siéger ensuite au Conseil d'administration de l'Agence.

Le Président propose de désigner Aude ROBY et Mickaël JAMES comme délégués titulaires.

APPROUVE A L'UNANIMITE

**Commission budget annexe "Traitement des ordures ménagères résiduelles" du Conseil
Départemental de la Mayenne :**
Désignation des représentants de la Communauté de communes de l'Ernée

Rapporteur : Gilles LIGOT

La Communauté de communes de l'Ernée a délégué sa compétence « Traitement des ordures ménagères résiduelles » au département de la Mayenne.

Cette commission départementale a la charge du suivi du Budget annexe du service déchets.

Dans ce cadre, il convient de désigner 2 élus communautaires pour siéger et représenter la Communauté de communes de l'Ernée au sein de cette commission.

Gilles LIGOT précise que Jacqueline ARCANGER préside cette commission en tant que conseillère départementale et qu'il serait bien que la collectivité soit représentée par un membre différent.

Le Président propose de désigner :

Membres titulaires	Maryvonne VOISIN	Hervé GENDRON
---------------------------	------------------	---------------

APPROUVE A L'UNANIMITE

Comité National d'Action Sociale (CNAS) :

Désignation des délégués pour représenter la Communauté de communes de l'Ernée

Rapporteur : Gilles LIGOT

Dans le cadre de sa politique d'action sociale en faveur du personnel, la Communauté de communes de l'Ernée est adhérente au Comité d'Action Sociale et verse à cet effet une cotisation annuelle pour chaque agent actif et retraité.

A l'occasion du renouvellement de son Conseil communautaire, la Communauté de communes de l'Ernée doit désigner pour les 6 années à venir, un délégué élu et un délégué agent qui seront les représentants de la collectivité au sein des instance du CNAS.

Le Président propose les personnes suivantes :

Représentant des élus	Aude ROBY
Représentant des agents	Mélodie CERTENAIS, responsable des Ressources Humaines

APPROUVE A L'UNANIMITE

Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) :

Composition du collège des élus

Rapporteur : Gilles LIGOT

Pour rappel, la Communauté de communes de l'Ernée décidait d'inscrire à ses statuts la création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale à compter du 1^{er} janvier 2004. Le CIAS possède trois attributions à savoir : la petite enfance, l'insertion et la lutte contre l'isolement, la coordination gérontologique.

Selon les articles R. 123-7, R. 123-28 du Code de l'action sociale et des familles, l'organisation administrative du CIAS, est fixée par le Conseil communautaire après chaque renouvellement de mandature.

Aussi, il est proposé :

- **De fixer à 31 le nombre d'administrateurs répartis comme suit pour la mandature 2020 - 2026 :**
 - Le Président de la CCE, Président de droit du Conseil d'administration du CIAS de l'Ernée
 - 15 membres élus au sein du Conseil communautaire
 - 15 membres nommés par le Président de la CCE dans les conditions de l'article L. 123-6 du Code de l'action sociale et des familles.
- **D'approuver la liste correspondant au collège des élus, comme présentée ci-dessous :**

COMMUNES	NOM	PRENOM
Andouillé	LEMAITRE	Bertrand
Chailland	DENOU	Valérie
Ernée	GUILLAUME	Annick
Juvigné	FORVEILLE	Régis
La Baconnière	DENIAU	Danièle
La Bigottière	LECONTE	Christine
La Croixille	DODOIN	Nolwen
La Pellerine	BAZIN	Ludovic
Larchamp	DAUGUET	Claudine
Montenay	CLOSSAIS	Ghislaine
St Denis de Gastines	BOITTIN	Valérie
St Germain le Guillaume	MERCIER	Mathilde
St Hilaire du Maine	DURAND	Isabelle
St Pierre des Landes	TRIHAN	Anne
Vautorte	BAHIER	Thérèse

APPROUVE A L'UNANIMITE

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Dispositifs de soutien à l'activité économique :

Signature d'une convention de partenariat avec la Région des Pays de la Loire

Rapporteur : Gilles LIGOT

La crise sanitaire relative à l'épidémie du COVID-19 aura eu comme conséquence un arrêt brutal de l'activité économique. Afin de limiter au maximum les impacts de cette crise économique, l'Etat a mis en œuvre un grand nombre de mesures (chômage partiel, fonds de soutien, garantie d'emprunt, ...), soutenues dans la majorité des cas par les Régions, compétentes en matière d'aides aux entreprises.

Les collectivités territoriales se sont également mobilisées pour apporter des réponses de proximité à la situation économique. Ainsi, lors d'une séance exceptionnelle organisée le 4 mai 2020, la Communauté de communes a approuvé un plan de soutien exceptionnel de près de 800 000 €. Ce plan comporte les mesures suivantes :

- Report de loyers sur une période pouvant aller jusqu'à 6 mois avec possibilité de remboursement sur 12 à 24 mois ;
- Abondement au fonds régional Résilience (précisé ci-après) avec la Région des Pays de la Loire ;
- Création d'un fonds de soutien exceptionnel pour les artisans et commerçants du territoire.

Fonds Territorial « RESILIENCE »

La Région des Pays de la Loire, en partenariat avec la Banque des Territoires, les Conseils Départementaux et les intercommunalités, a mis en place un fonds territorial appelé « RESILIENCE ». Ce fonds permet aux TPE de bénéficier d'avance de trésorerie pouvant aller jusqu'à 20 000 €. Ces prêts sont à 0% avec un différé de remboursement d'un an. La vocation de ce fonds est de soutenir les trésoreries des entreprises.

Le financement apporté est de 2€/habitants pour la Communauté de communes, abondé à la même hauteur par les partenaires. Pour 2€ apportés par la collectivité, ce sont 8€ qui sont injectés dans l'économie locale.

Pour donner suite à la mise en place de ce fonds, les collectivités ont fait remonter des incohérences dans les critères d'éligibilité. Des adaptations ont été proposées par la Région pour adapter le dispositif aux besoins des entreprises :

- Le plafond de chiffre d'affaire est porté de 1 000 000 € à 2 000 000 € ;
- Le fonds est désormais cumulable avec le Fonds National de Solidarité ;
- Le critère de défaut de paiement à 60 jours a été retiré

→ **Il convient donc de modifier la convention initiale approuvée par la Communauté de communes.**

Fonds de soutien de l'Ernée

Le fonds de soutien de l'Ernée permet d'apporter des subventions aux entreprises ayant subies des fortes baisses de chiffres d'affaires sur les mois de mars et avril 2020. Le règlement d'intervention, joint au présent rapport, prévoyait les soutiens suivants :

Si perte de CA de 50 % sur les mois de mars et avril 2020 en comparaison avec 2019			
Aucun salarié	1 salarié	De 2 à 4 salariés	De 5 à 10 salariés
1 000 €	2 000 €	3 000 €	5 000 €
Si perte de CA de 30 % sur les mois de mars et avril 2020 en comparaison avec 2019			
Aucun salarié	1 salarié	De 2 à 4 salariés	De 5 à 10 salariés
800 €	1 600 €	2 400 €	4 000 €

Le cadre des aides publiques en matière économique est très encadré par le droit français et européen. Depuis la loi NOTRe, la répartition de la compétence « Développement économique » est la suivante :

- EPCI : compétence foncière et immobilière, permettant aux intercommunalités de porter les zones d'activités, les ateliers-relais ;
- Région : compétence en matière de stratégie économie et d'aides directes aux entreprises.

Les Régions ont capacité à déléguer partiellement leur compétence en matière d'aides aux entreprises aux EPCI. C'est sur cette base que la Communauté de communes et les services de la Région s'étaient entendus.

Suite à la délibération du 4 mai 2020, la Préfecture de la Mayenne avait sollicité le retrait de la délibération de la Communauté de communes estimant que le cadre légal de la délibération régionale n'était pas fondé.

Après négociation entre la Région et les services de la Préfecture de Région, la solution suivante a été trouvée :

- Les fonds de soutien créés par les EPCI sont intégrés dans la convention « RESILIENCE »
- La délégation de compétence devient une délégation d'octroi
- Les EPCI doivent notifier aux entreprises attributaires d'une aide de la part de la collectivité que *« La Région se mobilise aux côtés des EPCI des Pays de la Loire et des Départements, en partenariat avec la Banque des territoires, pour proposer le Fonds territorial RESILIENCE destiné à renforcer la trésorerie des micro-entrepreneurs et des petites entreprises qui subissent de plein fouet les conséquences de la pandémie du COVID-19. En complément, la Région a décidé de créer un volet spécifique financé et mis en œuvre avec les EPCI qui le souhaitent. »*

Afin de pouvoir mettre en œuvre le fonds de soutien de l'Ernée il est proposé :

- **D'approuver la convention à intervenir avec la Région des Pays de la Loire**
- **D'autoriser le Président à signer ladite convention.**

Gérard LE FEUVRE « La décision du Conseil communautaire du mois de mai dernier, mettant en place le dispositif a été reçue de manière très favorable par les artisans et commerçants. Il est dommageable que la Communauté de communes ne puisse être réactive dans le versement. Cette situation risque de donner une mauvaise image de la Communauté de communes. »

Gilles LIGOT : « Il faut bien avoir conscience que c'est aujourd'hui l'État qui empêche le paiement des subventions. Après régularisation de la situation juridique, les paiements pourront être réalisés dès le mois de juillet. »

Gérard LE FEUVRE : « il faut souligner la réactivité de la Communauté de communes dans le paiement des aides pour les vélos électriques, il serait bien de garder la même méthode pour les entreprises ».

Gilles LIGOT « Croyez bien que nous faisons en sorte de pouvoir rapidement effectuer les versements, je rappelle que c'est au trésorier de mandater les paiements et qu'il convient que le cadre juridique soit accepté par tous. Nous espérons pouvoir effectuer les paiements des 80 dossiers reçus et instruits par nos services dès le mois de juillet ».

APPROUVE A L'UNANIMITE

Dispositifs « Aide à l'immobilier d'entreprise » :

Attribution de l'aide aux entreprises ALIMENTS GENOUEL de Juvigné et TIM d'Ernée

Rapporteur : Gilles LIGOT

Monsieur le Président rappelle que, par délibérations en date du 22 mai 2017 et 22 octobre 2018, le Conseil communautaire a approuvé la délégation partielle de l'aide à l'immobilier au Conseil départemental de la Mayenne pour les années 2019 et 2020.

Au cours de l'année 2019, 2 entreprises ont sollicité la Communauté de communes de l'Ernée pour bénéficier de cette aide pour un projet de construction, d'extension, et/ ou réhabilitation de locaux :

1/ L'entreprise ALIMENTS GENOUEL à Juvigné (fabrication et négoce d'aliments du bétail -24 salariés) qui a pour projet la construction de 4 bâtiments sur le site du Moulin de Chatenay (3) et Rue du Jeu de Paume (1) destinés au stockage de céréales, de produits finis et à l'accueil d'une tour de fabrication.

Ce projet de développement de solution de stockage et de fabrication permettra à l'entreprise de poursuivre sa dynamique de croissance, de diversifier l'offre de produits et de valoriser des produits agricoles mayennais sur le département et les départements limitrophes. L'ensemble de l'investissement est estimé à environ 1 700 000 € HT.

2/ L'entreprise TIM à Ernée (activité de tôlerie industrielle – 9 salariés) a réalisé une extension de leurs bureaux avec la marque AIZENCE (modules) et l'aménagement du parking et de la voirie pour un montant global évalué à 190 000 € HT.

La Commission permanente du Conseil départemental de la Mayenne qui s'est réunie le 9 mars 2020 a alloué, pour la réalisation de ces opérations, une subvention de :

- 120 000 € à l'entreprise GENOUEL soit une participation de la Communauté de communes de l'Ernée à hauteur de 30 000 €
- 35 964 € à l'entreprise TIM soit une participation de 8 991 €.

Eric ROBINEAU : « Le projet de l'entreprise REBOURS a-t-il été soutenu ? »

Gilles LIGOT : « Le dossier avait été présenté au Conseil départemental qui n'a pas donné une suite favorable à la demande. La Communauté de communes, conformément à son règlement d'intervention,

avait accordé une subvention dans les mêmes conditions que le Conseil départemental de la Mayenne. Une aide de 120 000 € vient d'être versée à l'entreprise. »

Il est demandé au Conseil communautaire d'autoriser le Président à signer les conventions fixant les modalités d'octroi de cette aide à l'immobilier d'entreprise.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Zone d'activités communautaire de « La Mine » sur la commune de La Baconnière : Vente d'une parcelle à destination de Philippe COULON

Rapporteur : Gilles LIGOT

La Communauté de communes de l'Ernée viabilise actuellement le Parc d'activités de La Mine sur la commune de La Baconnière. La viabilisation de première phase s'est terminée en janvier 2020 et la seconde phase devrait se terminer à l'automne prochain.

Le Parc d'activités est composé de 6 lots pour une surface cessible totale de 25 894 m².

Par courrier en date du 7 juin 2020, Monsieur Philippe COULON a sollicité la Communauté de communes pour faire l'acquisition du lot n°3 d'une surface de 3 601 m² en vue d'y installer son entreprise de terrassement.

Le prix de vente des terrains est de 9,10 €/m², TVA à la marge en sus.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- **D'approuver la vente du lot n°3 du Parc d'activité de la Mine sur la commune de La Baconnière à Monsieur Philippe COULON d'une surface de 3 601 m² ;**
- **De fixer le prix de vente de la parcelle à 32 769,10 € HT soit 38 241,18 € TTC ;**
- **De mandater Maître HOUET, notaire à Ernée pour la rédaction de l'acte à intervenir**
- **D'autoriser le Président à signer l'acte de vente.**

Jean-Claude BECHU : « J'ai eu des informations contradictoires de sa part qui ne souhaite pas forcément y installer une entreprise de terrassement. Il a un projet assez similaire sur la commune de Saint-Hilaire-du-Maine et la lecture du rapport du Conseil communautaire nous a interrogé. »

Gilles LIGOT : « Le courrier qu'il nous a envoyé mentionne précisément son activité de terrassement. Nous allons reprendre contact avec lui pour confirmer le contenu de son projet ».

David BESNEUX : « S'il veut investir pour faire de la location, il serait bon de lui accorder son terrain. Son frère ne viendra pas sur le Parc d'activités. »

Régis FORVELLE : « Est-on contraint de connaître l'activité pour céder le terrain ? »

Gilles LIGOT : « Au vu de la demande, il est proposé que nous reprenions contact avec Philippe COULON pour connaître les tenants et aboutissants du projet et nous vous le soumettrons au vote lors de la séance du 20 juillet 2020 ».

Le Conseil communautaire prend acte du report du projet de délibération.

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE ET TERRITOIRE_PCAET

Projet de création d'un parc éolien sur la commune de St Hilaire du Maine : Prise de participation de la Communauté de communes de l'Ernée dans la SAS SHdM

Rapporteur : Jacqueline ARCANGER

Depuis 2012, un projet de création d'un parc éolien sur la commune de Saint-Hilaire-du-Maine est en préparation. Au terme de l'ensemble des études techniques et administratives préalables, le projet entre actuellement dans sa phase opérationnelle, la mise en exploitation étant prévue pour la fin de l'année 2020.

Le parc sera constitué de 4 éoliennes d'une puissance installée totale de 11,4 Mw (3 éoliennes de 3Mw et 1 éolienne de 2,4 Mw). La production annuelle est estimée à 28 500 Mwh, soit 50 % de la consommation électrique résidentielle de la Communauté de communes.

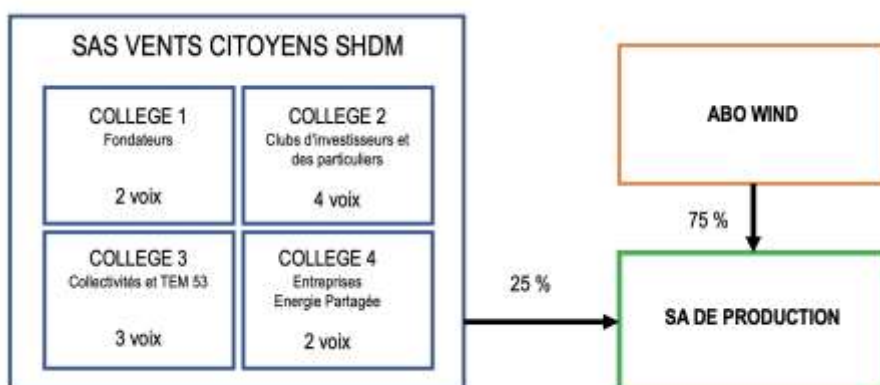
Dès 2016, une association est née sur la commune en vue de créer un mouvement collectif pour investir dans le parc éolien. La démarche de l'association avait été soutenue par la Communauté de communes et le programme LEADER.

Au terme des études techniques et juridiques une SAS (Société à Actions Simplifiées) a été créée : la SAS SHDM.

Par courrier en date du 9 mai 2020, l'association avait sollicité la Communauté de communes pour participer aux fonds propres de la future SAS. Par courriel en date du 11 juin 2020, l'association a précisé que, compte-tenu des fonds levés, l'achat de parts dans la SAS ne pourra excéder 3 000€, répartis de la manière suivante :

- 1/3 en capital social (1 000 €)
- 2/3 en comptes-courants associés (2 000 €).

A ce stade du projet, le capital social nécessaire est évalué à 4 millions d'euros, représentant environ 20% de l'investissement.



Depuis la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019, l'article L 2253-1 du CGCT a été modifié permettant aux collectivités de participer au capital d'une SA ou SAS dont l'objet social est la production d'énergie renouvelable sur le territoire de la collectivité.

Il est également prévu que les collectivités puissent effectuer des avances en compte courant et aux prix de marché dans les conditions prévues à l'article L 1522-5 du CGCT. L'apport en compte courant est d'une durée maximale de 2 ans renouvelable 1 fois. Au terme de cette période l'apport devra soit être remboursé, soit transformé en capital social.

Gilles LIGOT précise que la levée de fonds réalisée dans le cadre du projet a connu un succès important par les clubs d'investisseurs, réduisant le besoin d'apport des collectivités. C'est une bonne chose pour le développement de projet de ce type qui seront amenés à se développer.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver la prise de participation de la Communauté de communes de l'Ernée dans la SAS SHdM à hauteur de 3 000€ répartis comme suit :

- **Capital Social : 1 000€**
- **Comptes courants associés : 2 000€**

APPROUVE A LA MAJORITE – 1 VOIX CONTRE (M. DU FOU DE Kerdaniel)

Mise en œuvre d'un plan mobilité et d'un schéma cyclable : Convention de partenariat avec la Communauté de communes du Bocage Mayennais

Rapporteur : Jacqueline ARCANGER

Au vu de la délibération du 4 mai dernier portant sur l'engagement de la procédure et la demande de financement, le Conseil communautaire de l'Ernée a acté la mutualisation des études avec la Communauté de communes du Bocage Mayennais.

Il convient maintenant de conventionner sur les modalités techniques et financières de ce partenariat

Cette convention précise les modalités de partenariat comme suit :

- La Communauté de communes de l'Ernée en tant que collectivité coordinatrice prendra à sa charge tous les coûts liés aux études menées et mettra donc à disposition un agent qui sera l'interlocuteur direct du bureau d'études en charge de porter les études.
- La Communauté de commune de l'Ernée, sera l'interlocutrice principale dans le cadre des financements demandés auprès de l'ADEME, du Conseil départemental de la Mayenne et de l'Europe (LEADER)
- La Communauté de communes du Bocage Mayennais s'acquittera en fin d'année budgétaire et en fin d'études du reste à charge (quote-part des dépenses afférentes selon le plan de financement telle que présenté lors du Conseil communautaire du 4 mai 2020).
- Cette convention sera signée pour la durée des études menées
- Un comité de pilotage et un comité technique seront créés rassemblant les différents représentants des deux collectivités et des financeurs.

Il est demandé au Conseil communautaire d'autoriser le Président à signer ladite convention.

Bertrand LEMAITRE : « le schéma cyclable prévoit-il des liaisons uniquement dans les communes ? »

Jacqueline ARCANGER : « il peut être prévu des liaisons entre les communes et vers les hameaux »

Maryvonne VOISIN : « Le PCAET a été travaillé à 3 collectivités, pourquoi la partie « mobilité » n'intervient que sur la CCE et la CCBM ? »

Gilles LIGOT : « Mayenne Communauté avait été interrogée et n'avait pas souhaité donner une suite favorable. Il semble que les problématiques de Mayenne Communauté soient différentes de nos collectivités. »

APPROUVE A L'UNANIMITE

RESSOURCES HUMAINES

Direction Générale - Refonte des sites internet de la CCE : Création d'un CDD de 2 mois en accroissement temporaire d'activité

Rapporteur : Gilles LIGOT

Dans le cadre du projet de refonte des sites internet de la Communauté de communes, lancé en fin d'année 2019, la Communauté de communes avait pris l'attache d'une stagiaire en licence de communication. Le travail a consisté à accompagner le service communication dans la refonte complète du site internet :

- Échange avec les services sur les besoins en communication ;
- Élaboration de l'arborescence
- Préparation de contenus photos et vidéos

A compter du début du mois de juin 2020, les différents sites internet vont entrer dans une phase de production de contenus (rédaction des articles, création des formulaires à destination des usagers, ...).

Afin de mener à bien cette mission, il est proposé au **Conseil communautaire de prolonger le travail de la stagiaire avec la signature d'un CDD de 2 mois en accroissement temporaire d'activité.**

APPROUVE A L'UNANIMITE

<p>AquaFitness de L'Ernée : Evolution des postes des agents d'entretien</p>
--

Rapporteur : Gilles LIGOT

L'AquaFitness de l'Ernée comprend la piscine communautaire et l'espace fitness de la Communauté de communes. Cet équipement, ouvert 365j/an est organisé de la manière suivante :

- Direction : 1 agent
- Maître Nageurs Sauveteurs (MNS) : 5 agents
- Educateurs fitness : 2 agents
- Accueil : 2 agents (1,85 ETP)
- Entretien : 3 agents à 28h/semaine
- Technique : 18,5 h/semaine (agent à temps plein partagé avec la chaufferie et le service eau et assainissement)

D'ici la fin du mois de juin 2020, 2 agents du service partiront en retraite : 1 agent d'entretien et l'agent technique.

En parallèle, la Communauté de communes est confrontée aux problématiques suivantes :

- Le ménage du service d'eau n'est plus assuré et les mesures mises en œuvre dans le cadre du COVID 19 nécessitent absolument un volume hebdomadaire de 10h ;
- A compter du 01/01/2021, le service d'eau et d'assainissement récupèrera en régie les 5 communes du sud du territoire, ce qui augmentera le volume des équipements électromécaniques à maintenir.

A ce jour, le poste d'agent technique a été pourvu avec le recrutement de Yoann RIVARD, électromécanicien qui prendra son poste à compter du 28/06/2020. Son profil technique nous incite à le spécialiser sur des tâches à plus forte valeur ajoutée ce qui nous permettrait ainsi de limiter nos recours à des prestations extérieures pour le service « Eau et assainissement ».

Le recrutement sur le poste d'entretien a été mis en suspens dans l'attente des propositions de réorganisation du service.

Il est donc proposé au Conseil communautaire de limiter les missions de l'agent technique sur les équipements du traitement de l'eau et du traitement de l'air. Le besoin hebdomadaire est de 15h/semaine. Les 3,5 heures restantes pourraient être attribuées au personnel d'entretien. Il s'agit principalement des missions suivantes :

- Passage 3 fois/semaine du nettoyeur haute pression sur les plages de la halle bassin ;
- Réparation de premier niveau sur les espaces recevant du public (casiers, matériel pédagogique, matériel fitness, ...)
- Réalisation des autocontrôles de la qualité de l'eau des bassins chaque matin ;
- Gestion du robot nettoyeur chaque matin.

Le Conseil communautaire décide de répartir les heures de l'AquaFitness de l'Ernée de la manière suivante :

- **Entretien : 2x35h/semaine + 28h/semaine**
- **Technique : 15h/semaine (agent du service « Eau et assainissement » et mis à disposition de l'AquaFitness de l'Ernée)**

10 heures/semaine seront refacturées au service « Eau et assainissement » pour les prestations de ménage.

APPROUVE A L'UNANIMITE

En complément, il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser le paiement des heures supplémentaires de l'agent d'entretien intervenu à l'usine d'eau après la réouverture de l'AquaFitness de l'Ernée.

APPROUVE A L'UNANIMITE

<p>École de musique communautaire : Modification du tableau des effectifs</p>
--

Rapporteur : Gilles LIGOT

Dans le cadre du fonctionnement de l'Ecole de Musique Communautaire, il convient de modifier des postes de la manière suivante :

- **Animateur studio de répétitions à Saint-Denis-de-Gastines**

Par délibération en date du 30/09/2019, le Conseil communautaire avait décidé de séparer la spécialité « musique actuelle » et « gestion/animation du Cube » en créant un poste de technicien à temps non complet (17h30 par semaine) à compter du 1/10/2019.

Suite à un recrutement infructueux, cette mission a été confiée à la technicienne de la saison culturelle à hauteur de 10h par semaine à compter du 1/12/2019 nécessitant la modification du poste en ce sens par la délibération du 25/11/2019.

Aujourd'hui, les missions du poste de responsable des locaux de répétition justifiant un mi-temps, elles vont être confiées à un nouvel agent.

De ce fait, il convient de modifier à nouveau le poste en conséquence à hauteur de 17h30 par semaine à compter du 1/09/2020

- **Professeur de trompette, formation musicale**

Un enseignant de l'École de musique communautaire nous a informés de son départ comme professeur de trompette au sein du Conservatoire de Saint-Brieuc. L'agent avait la responsabilité des cours de trompette, cor, formation musicale, orchestre au sein de l'équipe et était responsable du site d'Ernée.

Afin de pourvoir à son remplacement, il est proposé de modifier le poste de la manière suivante :

- Trompette : 12h/hebdomadaire
- Formation musicale : 6h15/hebdomadaire

APPROUVE A L'UNANIMITE

Ecole de Musique Communautaire :
Tarifs 2020-2021

Rapporteur : Régis BRAULT

La Communauté de communes dispose d'une École de musique et de Théâtre qui intervient sur 3 sites : Andouillé, Ernée et Saint-Denis-de-Gastines. Sur l'année 2019/2020, l'École de musique communautaire comptait 238 inscrits.

Au cours de la crise du COVID-19, l'enseignement physique a été arrêté entre le 16 mars et le 8 juin 2020, date de reprise des activités. Pendant cette période l'équipe pédagogique a poursuivi son activité à distance avec les élèves (cours en visio, envoi de travail, échanges avec les familles). Des auditions virtuelles étaient ainsi diffusées le vendredi sur internet.

Afin de préparer la rentrée 2020/2021, il convient de valider les tarifs.

Actuellement les tarifs se décomposent de la manière suivante :

- TARIF A : parcours instrument
- TARIF B : Parcours initiation et découverte + 2^{ème} instrument, soutien instrumental, formation collective
- TARIF C : Eveil musical (5 ans / Grande section de maternelle)
- TARIF D : Ensembles vocaux / autres grands ensembles

Au regard de l'activité du dernier trimestre de l'année 2019/2020, il est proposé d'appliquer une réduction pour les réinscriptions 2020/2021 à l'École de musique communautaire.

Pour la rentrée 2020/2021, il est proposé de faire évoluer les tarifs de l'école de musique de la manière suivante :

- **Augmentation du tarif de 1% ;**
- **Création d'une remise exceptionnelle de 15 % pour les réinscriptions :**

TARIF	HABITANT CCE			HABITANT HORS CCE		
	Tarif 2019/2020	Proposition 2020/2021	-15 % réinscriptions	Tarif 2019/2020	Proposition 2020/2021	-15 % réinscriptions
A	289,00 €	292,00 €	248,20 €	537,00 €	542,00 €	460,70 €
B	124,00 €	125,00 €	106,25 €	215,00 €	217,00 €	184,45 €
C	98,00 €	99,00 €	84,15 €	215,00 €	217,00 €	184,45 €
D	53,00 €	54,00 €	45,90 €	99,00 €	99,00 €	84,15 €

APPROUVE A L'UNANIMITE

Fin des tarifs réglementés d'électricité (tarifs bleu) AU 01/01/2021 :
Adhésion au groupement d'achat coordonné par le Territoire Energie Mayenne (TEM)

Rapporteur : Gilles LIGOT

Conformément à la loi du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat, seuls les clients non domestiques qui emploient moins de 10 personnes et dont les recettes ou CA n'excèdent pas 2M€ seront éligibles aux tarifs réglementés de vente d'électricité à compter du 01/01/2021. (Tarifs bleu – puissance inférieure à 36 KVA)

La Communauté de communes de l'Ernée ne remplissant pas les critères d'éligibilité aux tarifs réglementés, il lui appartient de signer un contrat avec le fournisseur de son choix avant le 31/12/2020. Si ce n'est pas le cas, elle basculera automatiquement en offre de marché auprès de son fournisseur actuel (EDF)

A ce jour, la Communauté de communes compte 50 points de livraison en tarifs réglementés de vente (36 pour les services Eau-Assainissement – 3 déchetteries – 4 EP ZA – 1 réseau chaleur – 2 terrains familiaux – 1 étang neuf – 1 pépinière entreprises – 1 studio le Cube – 1 MSP La Baconnière)

A l'instar de ce qui a été coordonné en 2018 pour les tarifs jaune, Territoire d'Energie Mayenne propose à l'ensemble des collectivités l'adhésion à un groupement d'achat départemental de fourniture d'énergie électrique tarif bleu pour une prise d'effet au 01/01/2021. L'appel d'offres pour le groupement serait lancé au cours du 2nd semestre 2020.

L'indemnité pour le coordonnateur est fixée à 10 € par site dit « tarif bleu ».

Il est proposé au Conseil communautaire d'adhérer au groupement d'achat de fourniture d'électricité « tarif bleu » coordonné par Territoire d'Energie Mayenne.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Décisions Modificatives Budgétaires

Rapporteur : Gilles LIGOT

DM N°4- BUBGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article/Fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
022/01	Dépenses imprévues	9 195,82	
6531	Indemnités élus	7 800,00	
6534	Cotisations Sécurité Sociale élus	2 500,00	
6574/33	Subventions de fonctionnement (annul spectacle Comité animation Germanais)	-600,00	
739211	Attribution de compensation - att de charges	-13 186,82	
74124	Dotation d'intercommunalité		18 432,00
74126	Dotation de compensation		-12 723,00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		5 709,00	5 709,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

* Opérations non individualisées

Article/fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
020/01	Dépenses imprévues	207 608,62	
024/01	Produits des cessions		5 000,00
10222/01	FC TVA		-3 675,00
1311	Subvention DRAC complément - RFID BIB		12 652,12
2182	Matériel de transport (trafic fourgon)	27 600,00	
2183	Matériel informatique (RFID BIB - complément)	30 366,00	
266/01	Participation au capital de la SAS SHdM	1 000,00	
2764/01	Créances sur personnes de droit privé (compte courant associés SAS SHdM)	2 000,00	
276351/90	Avances remboursable versées aux budgets annexes ZA	-40 801,50	
Total opérations non individualisées		227 773,12	13 977,12

Opération 69 : Maison de santé pluridisciplinaire d'Ernée-Juvigné

Article/fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
2313/510	Travaux en cours	-1 059 000,00	
1311/510	Subventions Etat / FSIL - CPER		-198 740,00
1312/510	Subventions Région / CTR - aide sectorielle		-424 000,00
1313/510	Subventions Département		-82 464,00
1331/510	DETR		-69 000,00
Total opération 69		-1 059 000,00	-774 204,00

Opération 77 : Extension CCE

Article/fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
2315/01	Travaux en cours - aménagements abords	76 000,00	
Total opération 77		76 000,00	0,00

Opération 79 : Atelier Imprim'Ernée Création

Article/fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
------------------	---------	----------	----------

2313/90	Travaux en cours - complément fin travaux	25 000,00	
Total opération 79		25 000,00	0,00

Opération 80 : ZAE transférées par les communes

Article/fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
2315/90	Travaux en cours (sécurisation déplacements piétons et parking PL - ZA de la Hainaud)	-30 000,00	
Total opération 80		-30 000,00	0,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		-760 226,88	-760 226,88

DM 2 - BUDGET ANNEXE EAU EN REGIE

EXPLOITATION

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
022	Dépenses imprévues	-6 387,69	
673	Annulations mandats sur exercices antérieurs	5 000,00	
6811	Dotation aux amortissements	1 694,40	
777	Reprise subventions		306,71
Total section d'exploitation		306,71	306,71

INVESTISSEMENT

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
020	Dépenses imprévues	1 387,69	
13913	Reprise subventions - département	306,71	
281531	Amortissements - réseaux adduction eau		1 043,35
28154	Amortissements - matériel industriel		55,17
281561	Amortissements - service distribution d'eau		595,88
Total section d'investissement		1 694,40	1 694,40

DM 2 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT EN REGIE

EXPLOITATION

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
022	Dépenses imprévues	-2,55	
6811	Dotation aux amortissements	2,55	
Total section d'exploitation		0,00	0,00

INVESTISSEMENT

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
020	Dépenses imprévues	2,55	
28031	Amortissements des frais d'études		-217,8
281532	Amortissement des réseaux d'assainissement		220,35
Total section d'investissement		2,55	2,55

DM1 - ZA DE LA QUERMINAIS 2 A MONTENAY

FONCTIONNEMENT

Article/fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
023/90	Virement à la section d'investissement	-35 225,00	
6045/90	Achats d'études	700,00	
605/90	Achat travaux - complément	55 000,00	
71355/90	Variation de stocks		20 475,00
Total section de fonctionnement		20 475,00	20 475,00

INVESTISSEMENT

Article/fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
021/01	Virement de la section de fonctionnement		-35 225,00
168751/90	Avance remboursable en provenance du Budget principal		55 700,00
3555/90	Stocks terrains aménagés	20 475,00	
Total section d'investissement		20 475,00	20 475,00

DM 1 - ZA DE LA BLINIÈRE A LARCHAMP**Section de fonctionnement**

Article/fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
6015/90	Terrains à aménager	6 000,00	
6045/90	Achats d'études, de prestations de services	830,00	
7133/90	Variation des stocks		6 830,00
Total section de fonctionnement		6 830,00	6 830,00

Section d'investissement

Article/fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
168751/90	Avance remboursable en provenance du budget principal		6 830,00
3351/90	Variation des stocks	6 830,00	
Total section d'investissement		6 830,00	6 830,00

DM 1 - ZA PIERRE ET MARIE CURIE A ERNEE**Section de fonctionnement**

Article/fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
605/90	Travaux	-57 331,50	
71355/90	Variation des stocks		-57 331,50
Total section de fonctionnement		-57 331,50	-57 331,50

Section d'investissement

Article/fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
168751/90	Avance remboursable en provenance du budget principal		-57 331,50
3555/90	Variation des stocks	-57 331,50	
Total section d'investissement		-57 331,50	-57 331,50

DM 1 - ZA MALADRERIE-PONT DE PIERRE A ANDOUILLE

Section de fonctionnement

Article/fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
605/90	Travaux	-46 000,00	
71355/90	Variation des stocks		-46 000,00
Total section de fonctionnement		-46 000,00	-46 000,00

Section d'investissement

Article/fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
168751/90	Avance remboursable en provenance du budget principal		-46 000,00
3555/90	Variation des stocks	-46 000,00	
Total section d'investissement		-46 000,00	-46 000,00

APPROUVE A L'UNANIMITE

Il est 22h40, l'ordre du jour est clos, la séance est levée.

La Secrétaire de séance,
Virginie DENIEL.

Le Président,
Gilles LIGOT.